

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage :

**Objet : Délégation au Président et au Bureau**

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Arnas, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé(e)
T	AVB	DECEUR Patrice	x
T	AVB	DESMULES Marielle	exc
T	AVB	FROMENT Benoit	x
T	AVB	MANDON Olivier	x
T	AVB	PETROZZI-BEDANIAN N.	exc
T	AVB	PERRIN Jean-Charles	x
T	AVB	ROMANET-CHANCRIN M.	x
S	AVB	CHIZELLE Marc	x
S	AVB	CHOPIN Marie-Andrée	
S	AVB	JOMAIN Gilbert	x
S	AVB	TOURNIER Jacques	x
T	CCBPD	BOUVET Nicole	x
T	CCBPD	FLAMAND Guy	x
T	CCBPD	LEBRUN Pascal	x
T	CCBPD	REVV Isabelle	x
T	CCBPD	SCHMITT Dominique	x
S	CCBPD	CHALLANCIN Mickaël	
S	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	
S	CCBPD	KENSICHER Yves	x
T	CCDSV	BAUDOUX Cécile	x
T	CCDSV	MULLER Michel	
T	CCDSV	SKRZYPCZAK Annie	exc
T	CCDSV	SANCHEZ Guy	x
S	CCDSV	DELAMARE Thierry	
S	CCDSV	DUFFIT MENARD N.	
T	CCSB	BIOGA Françoise	x
T	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	x
T	CCSB	PELLE-BOUDON P-Y	x
T	CCSB	ROLLET Olivier	x
S	CCSB	DUCLOS Yvette	exc
S	CCSB	MOREY Jean-Michel	exc

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé(e)
T	CCPA	CHAUX Jean-Philippe	
T	CCPA	CHERBLANC Jean-Bernard	x
T	CCPA	MAGNIN Jean-Philippe	
T	CCPA	MALET Serge	x
S	CCPA	DULAC Thierry	x
S	CCPA	MAGNOLI Thierry	
T	COR	BERTHOUX Rémi	x
T	COR	GERBERON Alain	x
T	COR	GIRARD Myriam	
T	COR	MURAT Véronique	exc
T	COR	TERRIER Jean-François	x
S	COR	BECOT Eric	x
S	COR	CHASSAGNEL Sophie	exc
S	COR	MOUCAUD Catherine	x
T	MBA	LARGE Pascal	x
T	MBA	PACAUD Jean-Pierre	x
S	MBA	BROCHETTE Anne	exc
S	MBA	PIN Didier	exc
T	SIRTOM	CRAUSTE Jean-François	x
T	SIRTOM	PEGON Catherine	x
S	SIRTOM	BERGERY Thierry	
S	SIRTOM	CHORIER Jacques	x
T	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	exc
T	SMIDOM	FERRE Paul	x
T	SMIDOM	NIERGOT Michel	x
S	SMIDOM	PEIGNE Benoit	exc
S	SMIDOM	AGATY Guillaume	exc
S	SMIDOM	ECKERT Pierre	x

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Comité, Monsieur Paul FERRE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'article L 5211-10 permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Bureau une partie de ses attributions à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

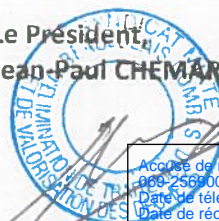
Il est proposé de déléguer au Président, pour la durée du mandat, avec une subdélégation possible aux Vice-présidents, les attributions suivantes :

- **Commande publique** : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres en procédure dite adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Finance et trésorerie** : procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ; fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et de prendre toute décision afférente fixant ou modifiant les règlements des dites régies ;
- **Subventions** : demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; signer toutes les conventions afférentes ;
- **Contentieux** : intenter au nom Sytraival les actions en justice ou de défendre le Sytraival dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de sa compétence ;
- **Divers** : passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents ; décider de l'acquisition, de la cession ou de l'échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 50 000 € HT ; attribuer les mandats spéciaux des élus.

**Le conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les délégations.**

Le secrétaire,  
Paul FERRE

Le Président,  
Jean-Paul CHEMARIN



Accusé de réception en préfecture  
089 26600705-20260601-26-753-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026